

NORMES EDITORIALES DE LA REVUE

1. Les articles peuvent être écrits en français ou en anglais.
2. Le manuscrit doit être anonyme : pas de page de garde. La page de titre doit inclure le titre et un résumé (en anglais et en français) n'excédant pas 300 mots ainsi que 4 à 6 mots-clés (en anglais et en français).
3. Les tableaux et figures doivent avoir un titre, être intégrés dans le texte, et être appelées dans le corps du texte.
4. Les notes de bas de page doivent être limitées à un strict minimum, et situées en en bas de page, pas à la fin.
5. Les références utilisées doivent être citées en indiquant, entre parenthèses, les noms des auteurs et l'année de la publication. Les numéros de page doivent être indiqués pour les citations. Les références doivent être listées sur une page séparée intitulée "RÉFÉRENCES", selon les normes du APA Manual of Style (<http://www.apastyle.org/>).
6. Les articles ne doivent pas dépasser 50.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, des textes plus longs peuvent être acceptés si la richesse empirique des données le justifie.
7. L'introduction doit annoncer explicitement le cadre théorique, la question de recherche et présenter la démarche adoptée. Les sous-titres doivent annoncer le contenu des paragraphes à venir (éviter des sous-titres de type « revue de littérature », « état de l'art », etc.). Les articles ne doivent pas comporter plus de trois niveaux de titres (titre général inclus).